

**DELIBERATION DE LA COMMISSION RECHERCHE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

Délibération n° 2025-001 CR du 25 février 2025

Formation plénière

[Délibération] Election des personnalités extérieures désignées à titre personnel au sein de la Commission Recherche.

VU le code de l'éducation, notamment son article L.712-5 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans, notamment leur article 53 ;

VU la proclamation, en date du 5 décembre 2024, des résultats des élections des représentants des personnels aux conseils centraux de l'université d'Orléans, qui ont eu lieu du 2 au 4 décembre 2024 ;

VU la proclamation, en date du 28 novembre 2024, des résultats des élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'université d'Orléans, qui ont eu lieu du 25 au 27 novembre 2024 ;

VU les candidatures déposées ;

La Commission Recherche s'est réunie le 25 février 2025, sur convocation du Président de du Conseil Académique adressée le 11 février 2025.

Considérant que la Commission Recherche comprend 4 personnalités extérieures qui peuvent être des enseignants-chercheurs ou des chercheurs appartenant à d'autres établissements.

Considérant que les personnalités extérieures comprennent autant de femmes que d'hommes.

Considérant que les 4 sièges réservés aux personnalités extérieures désignées à titre personnel sont attribués après élection par l'ensemble des autres membres de la commission de la recherche, pour un mandat de quatre ans, renouvelable.

Considérant que le quatrième siège de personnalité extérieure est réservé à un représentant du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Sont en conséquence désignés pour siéger à la Commission Recherche :

Article 1 :

Le Président du Conseil Académique propose la candidature de : **Carine VAN HEIJENOORT**, directrice référente du CNRS pour la délégation Centre-Val de Loire :

Effectif Statutaire :	41
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	30
Membres représentés :	1
Total :	31

Décompte des votes :

Absentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

Article 2 :

Le Président du Conseil Académique propose la candidature de : **Samuel BALMAND**,
chef du service études et diffusion à l'INSEE d'Orléans :

Effectif Statutaire :	41
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	30
Membres représentés :	1
Total :	31

Décompte des votes :

Absentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

Article 3 :

Le Président du Conseil Académique propose la candidature de : **Gilles GRANDJEAN**,
géophysicien-responsable du programme Risques France 2030 au BRGM :

Effectif Statutaire :	41
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	30
Membres représentés :	1
Total :	31

Décompte des votes :

Absentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

Article 4 :

Le Président du Conseil Académique propose la candidature de : **Éva RABOT**,
chargée de recherche en science du sol à l'INRAE :

Effectif Statutaire :	41
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	30
Membres représentés :	1
Total :	31

Décompte des votes :

Absentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 26/02/2025

Le Président du Conseil Académique


Romain ABRAHAM

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.